

Des infirmiers SP à la clinique

Dans le Bas-Rhin, deux infirmiers sapeurs-pompiers protocolés et salariés d'une clinique privée complètent la para-médicalisation d'une vallée vosgienne. Une organisation atypique et première du genre en France.

Texte Médecin colonel Laurent Tritsch, médecin-chef du Sdis 67

Photos Sdis 67

Pour améliorer la prise en charge des urgences vitales dans la Vallée de la Bruche, un bassin de vie de 20 000 habitants entre Strasbourg et Saint-Dié, un partenariat entre le Groupe hospitalier Saint-Vincent (Fondation Vincent de Paul) et le Sdis 67 a permis de renforcer le dispositif existant constitué de cinq infirmiers sapeurs-pompiers en astreinte. Il est basé à la Clinique Saint-Luc de Schirmeck. L'établissement, privé sans but lucratif participant au service public hospitalier, dispose entre autres d'un service d'urgences-polyclinique, d'un centre périnatal de proximité des services de médecine et de chirurgie ambulatoire ainsi que de consultations spécialisées.

Zone blanche à combler

Le délai d'accessibilité des patients à un dispositif de soins urgents en moins de 30 minutes n'était pas tenu pour ce canton de Schirmeck, ainsi que ceux de Saales et Urmatt. C'est pourquoi le Contrat local de santé de la Vallée de la Bruche, signé le 8 mars 2013, a intégré comme objectif la prise en charge des urgences vitales de la vallée. Opérationnel depuis août, cette

Le Sdis 67 déploie 14 véhicules légers infirmiers qui assurent près de 10 000 interventions par an.



extension du dispositif ISP s'articule avec cinq médecins correspondants Samu (MCS) dont quatre sont également salariés de la clinique, mis en place en 2015 pour la médicalisation précoce des urgences vitales dans la Vallée de la Bruche avant l'arrivée de l'équipe du Smur de Strasbourg dont le délai d'intervention sur le secteur se situe entre 30 et 45 minutes.

Cette organisation ISP complète le dispositif initial qui fonctionne grâce à une VLI positionnée alternativement dans les trois CIS du secteur selon les disponibilités des infirmiers, avec la contrainte d'organisation que cela implique. L'ensemble pallie également la perte de disponibilité des médecins sapeurs-pompiers actifs, que ce soit en raison de leur activité de cabinet, de leur âge ou des gardes libérales de permanence des soins ambulatoires.

Convention de mutualisation

Ces deux nouveaux infirmiers, à l'instar de leurs cinq collègues, interviennent selon les protocoles infirmiers de secours d'urgence (Pisu) définis au niveau national, en jonction avec les MCS. En poste au bloc opératoire et en polyclinique, ils se libèrent pour partir en intervention dans le cadre d'une convention de disponibilité sans subrogation de salaire. Leurs postes bénéficient d'un financement de l'ARS à hauteur de 1,3 équivalent temps plein. Le véhicule léger est fourni et équipé par le Sdis 67 avec le matériel et les médicaments nécessaires. Il est rattaché au site de la clinique.

Cette organisation, les compétences et le financement ont été fixés par une convention signée entre le Groupe hospitalier Saint-Vincent, le Sdis 67,

L'activité opérationnelle du SSSM du Bas-Rhin

En 2015, le Sdis 67 a réalisé 71 005 interventions pour 303 075 appels réceptionnés par le centre de traitement de l'alerte (18).

Pour le SSSM, 943 interventions ont été réalisées par 17 médecins et 9 311 interventions ont été réalisées par 104 infirmiers armant les 14 véhicules infirmiers du département.

Parmi les 9 311 interventions paramédicalisées :

- 2 sont motivées par un soutien sanitaire aux opérations ;
- 5 262 ont nécessité la mise en œuvre de protocoles infirmiers de soins d'urgence dont :
 - 1 482 pour prise en charge de la douleur (16 % des interventions),
 - 201 pour arrêt cardio-respiratoire.

la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et l'Agence régionale de santé d'Alsace.

Ce dispositif, qui est actif à 70 % du temps en moyenne, a pour objectif à terme de se développer pour assurer une couverture 24 heures sur 24. Outre la valeur ajoutée opérationnelle au bénéfice des victimes prises en charge, il présente aussi un avantage financier grâce à son faible coût lié au fait qu'infirmiers et médecins sont mobilisés sur des fonctions de soins en dehors des temps d'intervention. ■

